LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

Paris, le 09/07/2025,

Madame, Monsieur, vous êtes actionnaires du compartiment Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap de la SICAV ECHIQUIER et nous vous remercions de votre confiance.

A compter du 15/07/2025, le compartiment va connaître plusieurs évolutions :

Intégration de Iznes :

Iznes apparaîtra en qualité de co-centralisateur aux côtés de BNP Paribas SA, pour les parts en nominatif à inscrire ou inscrites au sein d'un Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP).

BNP Paribas S.A reste le centralisateur pour l'ensemble des autres actions.

Chacun des établissements assumera, par délégation de la Société de Gestion, l'ensemble des tâches relatives à la centralisation des ordres de souscription et de rachat des actions de la SICAV, et selon la répartition définie ci-dessus, BNP PARIBAS SA étant en charge au niveau de la SICAV de l'agrégation des informations relatives à la centralisation assurée par IZNES.

Evolution de l'approche extra-financière :

Le compartiment suivra désormais une approche en note moyenne améliorée. Cela signifie que l'OPC doit obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée. La Note Moyenne Améliorée est la note moyenne ISR de l'univers d'investissement retraité c'est-à-dire après élimination de 25% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : note quantitative et exclusions).

Utilisation d'instruments dérivés :

Le compartiment pourra intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés.

La documentation règlementaire du fonds sera mise à jour en conséquence.

Nos équipes commerciales restent à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire sur ces évolutions.

La Financière de l'Échiquier